

## Bulletin d'histoire politique

### Les archives de l'Assemblée nationale du Québec

Jean-Guy Pelletier



Volume 1, Number 1, Fall 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063744ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063744ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique

#### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this document

Pelletier, J.-G. (1992). Les archives de l'Assemblée nationale du Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 1(1), 10–11. <https://doi.org/10.7202/1063744ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

## ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC - CENTRE DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

### Les archives d'histoire politique

par André Beaulieu

La sanction de la *Loi sur les archives* en décembre 1983 signifiait une réorientation majeure de la mission des Archives nationales du Québec. La gestion des documents actifs et semi-actifs, de même que la conservation des documents inactifs du gouvernement - ministères et organismes publics en tête de liste - devenait l'une de ses priorités. Parallèlement la loi chargeait le ministre "de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées" en lui octroyant deux leviers: l'agrément de services d'archives privées; l'aide financière au traitement.

La *Politique concernant les archives privées*, adoptée en avril 1989 par le ministère, explicite la loi de 1983. Elle prescrit que les archives privées devraient être conservées, autant que faire se peut, par les organismes privés dans leur milieu respectif de création. Cette orientation donnait naissance au partenariat et à la concertation, le ministère établissant, après consultation avec le milieu archivistique, les règles de l'agrément et de l'aide financière au traitement et aux équipements. Dans cette foulée les ANQ se donnèrent, en 1989 également, une politique globale d'acquisition, axée sur le "partage des responsabilités et la régionalisation" ou principe de territorialité, les neuf centres devant, en accord avec leurs partenaires respectifs, élaborer leur politique propre.

Le Centre de Québec rédigea sa politique dans une perspective de complémentarité avec sa mission de principal acquéreur des archives gouvernementales. Ainsi favorise-t-il, en priorité, l'acquisition des fonds de personnalités politiques, tout d'abord ceux des premiers ministres, des ministres et des députés. Sont recherchés en outre, les fonds d'archives des partis politiques, des groupes de pression et d'intérêt de même que des mouvements qui gravitent alentour du politique. Il n'abandonne pas pour autant sa responsabilité de sauvegarde de tout document "significatif" pour l'histoire du Québec.

Le Centre de Québec conserve soixante-cinq (65) fonds reliés à l'histoire politique dont

quarante-trois comme sources directes des personnalités politiques et les autres comme sources indirectes ou complémentaires, c'est-à-dire des fonds d'organismes politiques, de hauts fonctionnaires, de familles où la présence d'hommes politiques est perceptible, de personnages engagés qui n'ont pas pour autant brigué les suffrages.

La consultation du guide *Archives écrites d'origine privée* permettra de repérer aisément les sources qualifiées de directes, alors que les sources indirectes y figurent sous les sujets contenus dans le fonds. Ainsi le fonds Henri-A. Dutil figure sous la rubrique Parti libéral du Québec alors que celui de André Patry paraît sous les sujets francophonie, relations franco-québécoises et relations internationales. Cette première tentative de décrire les fonds sous les multiples aspects de leur contenu sera poursuivie et accentuée grâce à l'utilisation des *Règles de description des documents d'archives* (RDDA) dont l'essentiel tient dans la partie "portée et contenu".

---

## LES ARCHIVES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

par Jean-Guy Pelletier

En tant que siège du pouvoir législatif, l'Assemblée nationale jouit d'un statut spécial dans l'administration québécoise. La *Loi sur les archives*<sup>1</sup> lui reconnaît pareil statut quant à la gestion et à la conservation de ses documents actifs, semi-actifs et inactifs.

La loi laisse à l'Assemblée nationale une large autonomie sur ses archives. Celles-ci sont confiées à la garde du secrétaire général qui détermine le calendrier de conservation, le mode de gestion, les règlements d'accès. En somme, l'Assemblée nationale est pleinement maîtresse de ses archives.

Avant de passer brièvement en revue le contenu des archives de l'Assemblée, il faut malheureusement admettre que ce fonds n'est pas aussi riche qu'il devrait être. Les incendies, les déménagements et les négligences administratives ont provoqué un élagage forcé de la

---

1. Loi sur les archives chapitre A-21.1 des lois refondues du Québec.

documentation disponible. Pour donner au lecteur une idée de ce qu'il est possible d'y trouver, nous allons parcourir l'inventaire, qui se subdivise en cinq parties<sup>2</sup>.

### **Première partie: L'Assemblée législative**

**Bills privés:** la copie manuscrite d'un projet de loi qui peut être différente de sa version imprimée par la suite. C'est le dossier de chacun des projets de loi, la correspondance entre le ministre responsable et les hauts fonctionnaires. Ce fonds potentiellement riche pour étudier les intentions et les politiques gouvernementales a été ignoré des chercheurs jusqu'à maintenant.

**Comité des comptes publics, rapports et procès-verbaux:** certains sont de célèbre mémoire, celui de 1925 sur la Commission des liqueurs, celui de 1936 sur le régime Taschereau.

**Comptabilité:** indemnité des députés, salaire des employés sessionnels et de la Bibliothèque, documents concernant l'Emprunt de la victoire de 1942.

**Documents de la session:** ces documents, qui vont de 1880 à nos jours, comprennent ceux qui ont été imprimés, mais aussi de nombreux qui ne l'ont pas été.

**Journaux et procès-verbaux de l'Assemblée législative:** puisque la version imprimée de ces documents est officielle, seulement quelques exemplaires manuscrits ont été conservés comme témoin.

**Pétitions:** des originaux de pétitions, par exemple pour ou contre le vote des femmes.

**Élections:** registre des serments des députés, 1884-1966.

**Diverses pièces:** lettre du curé Labelle, affaire Blanche Gameau, etc.

### **Deuxième partie: La Bibliothèque**

**Registre de prêts (1882-1961) et registre des emprunteurs (1882-1958):** que lisaient nos hom-

---

2. Marc-André Bédard, *Inventaire sommaire des documents conservés aux Archives de l'Assemblée nationale*, Québec, 1983, dact., non paginé; le même auteur a publié à la même date un *Index de l'inventaire du fonds d'archives non paginé et dactylographié*.

mes politiques, nos hauts fonctionnaires et la bonne société de Québec à une certaine époque?

### **Catalogues de la Bibliothèque**

**Fonds des directeurs de la Bibliothèque:** nous possédons la correspondance des directeurs suivants: Joseph Desjardins, G.-E. Marquis, J.-C. Bonenfant et Jacques Prémont.

### **Troisième partie: Les fonds privés**

Quelques anciens parlementaires y ont versé leurs papiers personnels, et ce fonds est destiné à s'agrandir à mesure que d'autres acquisitions pourront se faire.

### **Quatrième partie: L'iconographie**

La Bibliothèque possède la majorité des photographies des anciens parlementaires ainsi que des photographies diverses, des cartes et des plans.

### **Cinquième partie: Les fonds étrangers**

Des copies d'archives de fonds extérieurs à l'Assemblée nationale.

Au cours des prochaines années, différents facteurs devraient favoriser l'expansion des Archives de l'Assemblée. Ainsi, la mise en oeuvre prochaine d'un calendrier de conservation fera en sorte qu'un certain nombre de documents semi-actifs viendront étoffer les séries actuellement conservées et permettront d'en ouvrir d'autres.

---

## **LES INSTRUMENTS DE RECHERCHE RELATIFS AUX PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC**

*par Martin Rochefort*

Depuis plusieurs années, le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a développé le volet historique de son mandat qui englobe principalement les institutions parlementaires, les personnes qui oeuvrent au sein du Parlement de même que les édifices parlementaires. Nous nous attarderons dans ce texte aux instruments de référence se rapportant spécifiquement aux parlementaires.